

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE EN LIGNE LE 2 MAI 2022, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

- Absents : Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous les élus et aux contribuables présents en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 4 avril 2022

4. Administration

- 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et approbation des dépenses mensuelles du conseil
- 4.2 Rénovation cadastrale avec St-Pierre-lettre au ministre
- 4.3 Projet de garderie-suivi
 - 4.3.1 Projet pilote garderie-entente
 - 4.3.2 Formation sur logiciel Sygem-Lyne
 - 4.3.3 Congrès ADMQ- suivi 15-16-17 juin (vacances 13 et 14 juin)

5. Travaux Publics

- 5.1 TECQ 2019-2023
- 5.2 Entretien du gazon pour édifices municipaux
- 5.3 Entretien du gazon pour terrain des loisirs
- 5.4 Fauchage des routes et rangs
- 5.5 Fonds PAVL (programme d'amélioration réseau routier et autres (Ponceau))

6. Sécurité publique

6.1

7. Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officielles des réseaux d'aqueduc mois mars et avril
- 7.2. Calibration débitmètre
- 7.3. Avis motion (voir recommandation inspecteur en bâtiment Josée)
- 7.4 Rigidbny- bacs brun
- 7.5 Règlement harmonisé MRC RM 2019 modifié 2022-05-01 **ABROGÉ**

8. Culture et loisirs

- 8.1 Association de soccer (150\$)
- 8.2 Assemblée annuelle du réseau biblio
- 8.3 Appel d'offres pour chalet des loisirs- soumission
- 8.4 Nouvelle demande de programme pour infrastructure (Pracim)
- 8.5 Chalet des Loisirs-Plan-CPTAQ-enregistrement de droit acquis par M. Adélard Éthier
- 8.6 Plan et localisation par Denis Vaillancourt pour Chalet des Sports

9. Affaires nouvelles

- 9.1 Ecole la Source
- 9.2 Semaine de la santé mentale

10. Rapport du maire

11. Rapport des comités du conseil
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
12. Période de questions et demandes verbales des citoyens
13. Levée de l'assemblée

2671-05-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2672-05-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PAR DÉLÉGATION ET AUTORISATION DES DÉPENSES MENSUELLES DU CONSEIL

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

2673-05-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d'avril 2022 et que le préambule en fasse partie intégrante ;

Liste des montants :

Liste des paiements émis du mois		
Chèques		58 295.56 \$
Dépôt directs		55 647.79 \$
Chèques 202200123		10 186.79 \$

Journal des déboursés Sous- total : 124 130.14\$

Liste des chèques (sommaire paie) 7 856.78 \$

TOTAL 131 986.92\$

ADOPTÉE

4.2 Adoption du suivi de la lettre au ministre pour rénovation cadastrale

2674-05-22 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la demande au ministre sur la rénovation cadastrale tel qu'entendu avec la Municipalité de St-Pierre les-Becquets.

ADOPTÉE

4.3 Projet de service de garde en milieu familial- municipal-suivi

Le maire et le directeur général donne l'information sur les démarches entreprises pour opérer une garderie familiale en milieu municipal. Une entente est en projet. Une rencontre a eu lieu pour nous informer de l'offre de service de garde en milieu familial et la directive visant le développement de projet pilote.

4.3.1 Adoption du Projet pilote de responsables de service de garde éducatif selon entente avec le bureau du coordonnateur Chez moi Chez toi et par le conseil municipal (section 1, section 2,section 3)

2675-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le maire M. Simon Brunelle et le directeur général M. Gérard Cossette à signer l'entente de projet-Pilote de responsables de service éducatif en communauté avec le Bureau du coordonnateur Toi et Moi et de mettre à la disposition du service de garde en milieu familial un bâtiment municipal situé au 235 rue Principale à Ste-Cécile de Lévrard selon l'entente convenu avec le bureau du coordonnateur . Les autres spécifications sont dans l'entente. L'ouverture du service de garde est prévue pour le 29 août 2022.

ADOPTÉE

4.3.2 Formation sur le logiciel Sygem - comptabilité

2676-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la demande de formation en salle de Mme Lyne Bertrand au montant de 295\$ plus taxes applicables sur le logiciel Sygem, plus frais de déplacement applicable.

ADOPTÉE

4.3.3 Congrès ADMQ- suivi de vacances

Le directeur général informe le conseil de sa participation au congrès annuel de l'ADMQ le 15-16-17 juin et de sa prise de deux jours de vacances le 13-14 juin tel qu'entendu à son embauche.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) 3ième version datée du 2 mai 2022 comprenant l'isolation du garage (35 000\$) et les travaux d'asphaltage au montant de 457 830\$

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2677-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉE

5.2 Entretien du gazon pour édifice municipaux

2678-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat d'entretien des gazons aux entreprises D. Michel situé au 1075, rue St-Pierre : 219 rue principale (bibliothèque), 235 rue principale (garderie), salle Éric-Côté et station de pompage au montant de 3 135.00\$ sans taxes pour la saison 2022 soit du 1^{er} mai au 15 octobre selon entente avec la municipalité en cas de modification. Le tout payable en deux versements, soit 50% en août et 50% le 15 octobre 2022.

ADOPTÉE

5.3 Entretien du gazon pour terrain des loisirs

2679-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat d'entretien du gazon du terrain des loisirs aux entreprises D. Michel situé au 1075, rue St-Pierre : comprenant chalet-patinoire et terrain de soccer (tout le terrain) au montant de 1625\$ sans taxes pour la saison 2022 soit du 1^{er} mai au 15 octobre selon entente avec la municipalité en cas de modification. Le tout payable en deux versements, soit 50% en août et 50% le 15 octobre 2022

ADOPTÉE

5.4 Fauchage des routes et des rangs

2680-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Luc Blanchette et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le tarif de la faucheuse Votex ayant une coupe de 7 pieds de largeur, montée sur un tracteur Mc Cormick MTX 120 de 130 forces au taux horaire de 100\$/hre pour le fauchage des routes et des rangs.

ADOPTÉE

5.5 Fonds PPA-CE (programme d'amélioration du réseau routier)

Dossier : Document -B- 38060 Région (17)

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte- Cécile-de-Lévrard a pris connaissance des modalités d'application du programme d'amélioration du réseau aide à la voirie locale (PAVL) daté de janvier 2022 et s'engage à les respecter;

2681-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la demande du programme d'amélioration du réseau routier et de prioriser les ponceaux devant être corrigé avant les futurs travaux de resurfaçage d'asphalte de 2023.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Parler de la sécurité dans le Cécilois

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs.

Dépôt

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc.

7.2 Calibration des débitmètres

Considérant l'appel d'offre par la municipalité de Fortierville pour plusieurs municipalités ;

2682-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de retenir les services des Compteurs Lecompte au montant de 350\$/année, pour les années 2022-2023-2024.

ADOPTÉE

7.3 Avis de motion et dépôt du règlement sur le traitement des systèmes des eaux usées

(voir recommandation inspecteur en bâtiment Josée)

Le conseiller M. Pierre-Luc Blanchette donne avis de motion et dépose le règlement pour adoption à une séance extérieure

7.4 Rigidbny- bacs bruns

Considérant la présentation en vidéo à tous les membres du conseil ;

Considérant la nécessité d'organiser un service de compostage et d'encourager la réduction des déchets ;

Considérant la présence de tous les élus ;

2683-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'appuyer la Régie des Déchets dans l'approche du service de compostage par la déserte de bacs bruns afin de réduire les déchets au site d'enfouissement et que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est favorable au déploiement d'un bac brun pour l'ensemble des citoyens de la municipalité.

ADOPTÉE

7.5 Règlement harmonisé MRC RM 2019 modifié par 2022-05-01

Considérant qu'il s'agit d'un règlement harmonisé adopté par chacune des municipalités locales. L'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement.

2684-05-22

ABROGÉ 4-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver la modification du RÈGLEMENT HARMONISÉ 2019 de la MRC de Bécancour qui vise à exclure le territoire identifié « affectation industrielle lourde » de l'application de l'article 123 à l'égard des travaux. L'objectif de la modification est de permettre aux entreprises/industries localisées dans ladite affectation d'opérer et d'effectuer des travaux en tout temps. L'affectation industrielle lourde inclut le territoire du Parc industriel et portuaire de Bécancour, de la Centrale nucléaire Gentilly II et du Parc Laprade.

ADOPTÉE.

8. CULTURE ET LOISIRS

8.1 Association de soccer de la Seigneurie (100\$)

2685-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de verser 100\$ à l'association de soccer.

ADOPTÉE

8.2 Assemblée annuelle du réseau bibliothèque

2686-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de déléguer M. Michel Deshaies et Mme Yvette Demers pour assister à l'assemblée annuelle du réseau bibliothèque.

ADOPTÉE

8.3 Appel d'offres pour chalet des loisirs- soumission

2687-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver l'appel d'offre de Construction Pérusse au montant de 64 386\$ incluant taxes applicables. L'offre comprends fondation 22 x 28 en béton armé, plus toit recouvert, plus mur intérieur non-fini et mur extérieur non-fini, plus fenêtres et portes.

ADOPTÉE

8.4 Nouvelle demande de programme pour infrastructure (Pracim) Suivi

Cette demande pourrait servir à construire le chemin du chalet.

8.5 Chalet des loisirs plan de la CPTAQ- enregistrement de droit acquis par Me Adélarde Éthier

2688-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de retenir les services de Me Adélarde Éthier, notaire D.D.N , pour enregistrer la demande de droit acquis au taux horaire de 300\$/hre plus frais de recherches informatisés et de production de déclaration à la CPTAQ.

ADOPTÉE

8.6 Plan et localisation par Denis Vaillancourt pour chalet des Sports

2689-05-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'approuver le plan de localisation pour le chalet des loisirs.

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 École La Source- suivi des travaux à l'école

9.2 Semaine de la santé mentale

Mettre une affiche sur babillard

10. RAPPORT VERBAL DU MAIRE

11. RAPPORT DES COMITÉS

- a) Bibliothèque
- b) Comité culturel de la MRC de Bécancour
- c) Régie de la gestion des déchets
- d) Régionalisation de l'aréna
- e) Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DEMANDES VERBALES DES CITOYENS

- a) Demandes verbales et questions des citoyens

Demande pour bandes riveraines

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2690-05-22

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 22h15.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Simon Brunelle, maire

Gérard Cossette, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

